

Image not found or type unknown



Renseignements des droits de pension

Par **jds2008**, le **27/05/2008** à **15:27**

Bonjour, alors voila mon problème, je 60 ans, je travailler pendant 4 ans dans les année 80, après avoir eue des problèmes de sante je ne plus travailler, en tout je cotise pour avoir 16 trimestres, mais les problèmes ce que le service de caisse de retraite, la CNAV et la ARRCO mon fait un versement de payement unique en base de ces trimestre cotise, je voudrais savoir s'il y a un moyen de percevoir une pension minimum dune association ou par un autre moyen, merci.